

---

**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)**

---

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Les règles applicables sur le côté est de l'avenue Vincent-d'Indy à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) sont modifiées par :
  - a) la renumérotation des paragraphes 3) à 7) respectivement en paragraphes 4) à 8);
  - b) l'insertion d'un nouvel article 3) :

« 3) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 115 mètres au sud de chemin et un autre point situé à une distance de 15 mètres vers le sud : stationnement excédant 15 minutes prohibé de 7h30 à 9h30 et de 15h à 18h du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin. De plus, arrêt interdit de 7h à 7h30 le lundi, du 1er avril au 30 novembre ; »
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XXXXX 2020.

---

Philippe TOMLINSON  
Maire de l'arrondissement

---

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement